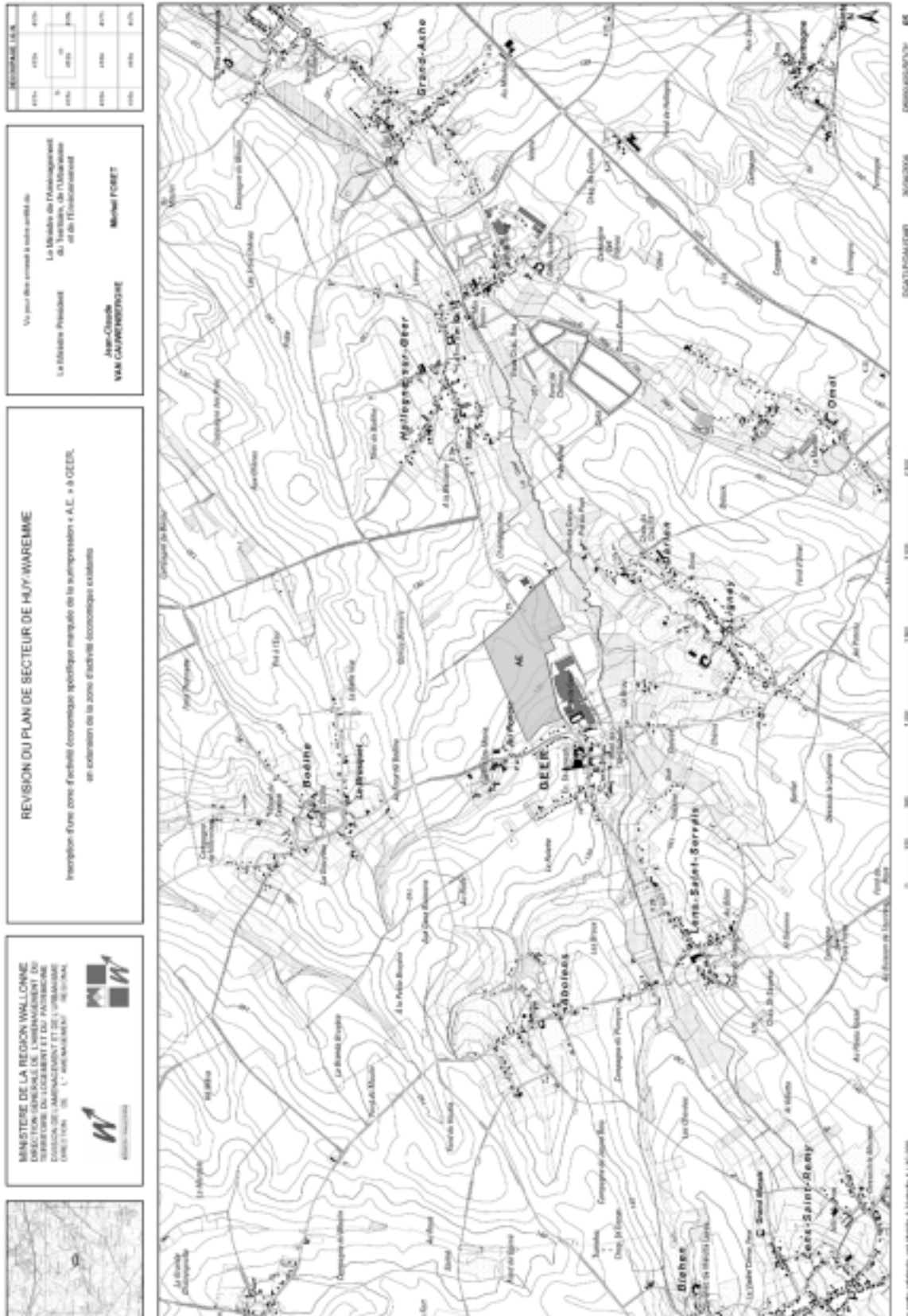


Carte constituant l'annexe de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 adoptant définitivement la révision du plan de secteur de Huy-Waremme en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique spécifique marquée de la surimpression « A.E. » sur le territoire de la commune de Geer en extension de la zone d'activité économique existante (planche 41/2S) publié au *Moniteur belge* du 13 août 2004, pp. 60873 et suivante



REVISIONALE L.S.N.	
41/2S	41/2S
41/2S	41/2S
41/2S	41/2S
41/2S	41/2S
41/2S	41/2S
41/2S	41/2S
41/2S	41/2S
41/2S	41/2S
41/2S	41/2S
41/2S	41/2S

Vu pour être annexé à notre arrêté de  
 Le Ministre de l'Aménagement  
 du Territoire, de l'Urbanisme  
 et de l'Équipement  
 Jean-Claude  
 VAN CAMPENBERGHE  
 Michel FORET

**REVISION DU PLAN DE SECTEUR DE HUY-WAREMME**  
 Inscription d'une zone d'activité économique spécifique marquée de la surimpression « A.E. » à GEER,  
 en extension de la zone d'activité économique existante

MINISTRE DE LA REGION WALLONNE  
 DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AMÉNAGEMENT DU  
 TERRITOIRE, DE L'URBANISME ET DE L'ÉQUIPEMENT  
 L'ANNEXE N° 1

